

**Trajectoire pour les patients nécessitant tout autre examen
radiologique qu'une radiographie
Références via la Clinique d'évaluation médicale**

Notez bien : Un examen doit être prescrit seulement si ça peut changer la conduite clinique et ce, afin de minimiser les déplacements dans l'hôpital.

1. Remplir la requête de radiologie avec toutes les informations obligatoires incluant le numéro de cellulaire du patient ainsi que la mobilité du patient.
2. Faxer la requête au # de téléphone suivant : 418-338-7799 avec la mention « Clinique d'évaluation médicale. Le service de radiologie confirmera la réception du fax en appelant à la CDÉ au poste 711812. Il confirmera également l'heure et la préparation requise en vue du rendez-vous (dont DFGÉ si nécessaire). L'agente administrative du CDÉ en informe le patient.
3. Si pris en charge par médecin de l'urgence : .(prise en charge par l'urgence)

Le médecin de la CDÉ avise l'infirmière au triage de la zone jaune de l'urgence ainsi que le médecin de garde de l'urgence qu'un patient lui sera envoyé afin d'avoir ces examens de radiologie. L'infirmière au triage de la zone jaune avise de gardien de sécurité de la venue du patient.

Le patient se stationne dans le stationnement de l'urgence/clinique externe. Le patient entre par la porte urgence/clinique externe. Le gardien de sécurité avise l'urgence de son arrivée, il sera pris en charge par l'urgence.

Sans prise en charge du médecin de l'urgence.(prise en charge par la radiologie)

La CDE diriger l'usager devant les portes principales de l'hôpital. L'usager reste dans son véhicule et à l'heure que le technologue en radiologie lui a assignée, il va lui ouvrir les portes.

Un technologue sera en charge d'aller chercher l'usager et de l'accompagner en radiologie en respect des trajectoires établies. Le technologue et l'usager auront l'équipement de protection requis (masque) et procéderont à l'hygiène des mains. Il sera dirigé directement dans la salle 1 ou dans la zone d'attente. Après l'examen, le technologue raccompagne l'usager vers la sortie avant de l'hôpital, qui retourne à domicile.

*** Les examens provenant de la Clinique d'évaluation seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur ou de l'urgence d'en assurer le suivi.

